

République centrafricaine : la réélection de François Bozizé, un déni démocratique

Les fondateurs du FARE-2011*

AVERTISSEMENT

La mission de la Fondation Jean-Jaurès est de faire vivre le débat public et de concourir ainsi à la rénovation de la pensée socialiste. Elle publie donc les analyses et les propositions dont l'intérêt du thème, l'originalité de la problématique ou la qualité de l'argumentation contribuent à atteindre cet objectif, sans pour autant nécessairement reprendre à son compte chacune d'entre elles.

LE CONTEXTE

Après la chute de l'ex-empereur Bokassa en septembre 1979, le président David Dacko organisa un séminaire national de réflexion sur les institutions instaurant en 1980 le multipartisme, alors que partout, sauf au Sénégal, l'Afrique vivait sous le règne du parti unique.

Les résultats des premières élections multipartites organisées par le président Dacko en mars 1981, firent l'objet de contestations et occasionnèrent de graves troubles dans tout le pays. Ce fut l'occasion pour le général André Kolingba, chef d'Etat-major général des Armées, de prendre le pouvoir le 1er septembre 1981 et de suspendre partis et associations politiques.

La nouvelle constitution de 1986 permit un renouveau de la vie politique grâce à la création d'un parti unique national, le Rassemblement démocratique centrafricain (RDC), mais ce n'est qu'à la faveur du mouvement initié par la chute du mur de Berlin que fut restauré par le président André Kolingba le multipartisme, en 1991.

Les élections multipartites tenues en 1992 furent aussitôt annulées, mais une transition politique et une gestion consensuelle du processus électoral permettrait de porter celui-ci jusqu'à son terme en 1993. Les troubles civils et militaires à répétition finirent par condamner le régime à une nouvelle prise de pouvoir par l'armée. Le 15 mars 2003, François Bozizé, chef d'Etat major des Forces armées centrafricaines et de la rébellion, s'imposa à la tête de l'Etat.



République
centrafricaine :
la réélection
de François Bozizé
un déni
démocratique

Malgré l'organisation d'une réelle transition politique, et sa victoire au second tour des élections face à Martin Ziguélé, candidat du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC), le général Bozizé fut rapidement l'objet de contestations et victime à son tour de la rébellion d'une partie de l'armée. Ses anciens compagnons d'armes, les « ex-libérateurs », lui reprochèrent les promesses non tenues et les fraudes de l'élection présidentielle de 2005 et se constituèrent en groupes rebelles, mettant en cause son autorité.

Les négociations entre François Bozizé et les différents rebelles, sous la médiation du défunt président Omar Bongo Ondimba, aboutiront aux Accords de Libreville (Gabon, 2006) et à l'organisation du Dialogue politique inclusif (DPI) en 2008 à Bangui. Mais le chef de l'Etat centrafricain, fort de certains soutiens, torpillera tous les Accords et ignorera les résolutions contraignantes du DPI.

C'est dans ce contexte que le processus électoral devait démarrer de façon chaotique. Pourtant, au sortir du Dialogue politique inclusif, un Comité de suivi de ses recommandations fut mis sur pied afin de gérer de manière consensuelle les différends, mais sans réelle utilité, du fait de l'obstruction constante de François Bozizé.

Quant à la Commission électorale indépendante (CEI), elle fut victime de la partialité de son président, le pasteur Joseph Binguimalé, qui se positionna politiquement dès sa création. L'opposition réunie au sein du Collectif des forces du changement (CFC) retira dès le 13 janvier 2010 « sa participation aux travaux de la CEI pour protester contre la partialité de son président Joseph Binguimalé, la violation du code électoral relativement aux quotas et à la composition des différentes entités, à la mise en place frauduleuse des Comités locaux et l'opacité dans la gestion des finances de la CEI ».

Dès lors, le ton étant donné et la détermination du pasteur Binguimalé ne faiblissant pas, le fonctionnement de la CEI était vicié. Il tentera à deux reprises, le 26 avril et le 16 mai 2010, de nous conduire à des élections improvisées et sans listes électorales. Il fallut une détermination sans faille de l'opposition démocratique pour que le scrutin soit fixé au 23 janvier 2011, et qu'un Accord politique signé le 10 août 2010 arrête le calendrier et le chronogramme des opérations électorales.



République
centrafricaine :
la réélection
de François Bozizé
un déni
de la démocratie

Cela n'empêcha pas que, le 19 octobre 2010, François Bozizé prenne prétexte de l'insuffisance des financements des bailleurs de fonds, pour décider seul que les listes électorales seraient désormais manuscrites, alors qu'elles devaient être informatisées selon les dispositions de la loi.

Malgré le tollé soulevé par cette mesure unilatérale et illicite, il s'ensuivra une série de violations du Code électoral :

- 1- Les listes électorales manuscrites, sous surveillance de la Garde présidentielle, ne seront affichées pour certaines localités que la veille ou le jour même du scrutin, et dans certaines jamais, rendant ainsi toute lisibilité et toute contestation ou correction impossibles ;
- 2- Les cartes d'électeurs, de deux types différents, initialement présentées par la CEI comme des récépissés attestant l'inscription des électeurs sur les listes électorales, deviendront sur décision du président de la CEI des cartes d'électeurs définitives ;
- 3- Les cartes d'électeurs, qui devaient être informatisées selon la loi, ne le seront jamais ;
- 4- Les bulletins de vote auront été fabriqués sans supervision de la CEI et leurs quantités exactes seront restées inconnues des parties au processus ;
- 5- Des urnes empruntées au Togo seront exclusivement gérées par la garde présidentielle, échappant ainsi au contrôle réel de la CEI ;
- 6- En dépit des dispositions du code électoral, le vote des membres des forces de sécurité n'aura fait l'objet d'aucune mesure spécifique deux jours avant le scrutin.
- 7- Le nombre et la localisation des bureaux de vote ne seront arrêtés que le 31 décembre 2010, soit vingt-trois jours avant le scrutin, alors que la loi requérait qu'ils le soient soixante jours avant le début de la campagne électorale ;
- 8- *Idem* pour les présidents des bureaux de vote et leurs assesseurs, qui seront exclusivement désignés parmi les militants du parti au pouvoir, en violation de la loi.



République
centrafricaine :
la réélection
de François Bozizé
un déni
démocratique

Le terrain étant ainsi prêt pour des fraudes massives, le Collectif des forces du changement a alors saisi par mémorandum, le 4 janvier 2011, la Représentante résidente du Secrétaire général des Nations unies en République centrafricaine pour attirer son attention sur les risques de dérapage intégral du processus.

Co-présidente du Comité de pilotage des élections aux côtés de la CEI, dont font partie les ambassadeurs de différents pays (Etats-Unis, France et Nigéria) et les représentants d'organisations internationales (Organisation internationale de la francophonie, Union africaine et Union européenne), elle était supposée prêter une réelle attention aux risques évidents de fraudes. Elle semble alors avoir failli à sa mission, se retranchant derrière les résolutions des Nations unies qui exigeaient la tenue coûte que coûte des élections le 23 janvier 2011.

C'est par un communiqué de presse et suite à une visite de quelques heures à Bangui le 1^{er} mars 2011, que M. Pascoe, secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des affaires politiques, a reconnu l'élection de François Bozizé à qui il a remis une lettre de félicitations du Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-Moon.

LE SCRUTIN

Souffrant d'une organisation déplorable, le scrutin se déroula sans surprise dans les pires conditions qu'ait connues la République centrafricaine depuis les premières élections multipartites en 1981. Les militaires se rendirent maîtres du processus, assistés des représentants des différents échelons de l'Etat (préfets, sous-préfets, maires, chefs de villages, etc.), la plupart nommés depuis peu par François Bozizé, ainsi que des responsables du KNK, le parti au pouvoir. Cédant aux intimidations et menaces, ou à la corruption, les structures locales de la CEI furent alors contraintes de céder les rênes du processus aux autorités militaires et administratives. Le résultat fut donc sans surprise.

- 1- De nombreuses personnes, pourtant dûment recensées et détentrices de récépissés, auront été omises des listes électorales ;
- 2- Les listes électorales seront inexistantes dans la majorité des circonscriptions



République
centrafricaine :
la réélection
de François Bozizé
un déni
démocratique

- électorales. Des cahiers d'écoliers avec des listes électorales de personnes recensées parallèlement à la CEI seront utilisées dans d'autres circonscriptions ;
- 3- Ces listes ne seront pas affichées jusqu'au jour du scrutin ou très tardivement, entraînant une confusion généralisée ;
 - 4- La délivrance des procès-verbaux de dépouillement sera refusée aux représentants des candidats de l'opposition dans les bureaux de vote ;
 - 5- Des bureaux de vote parallèles ou fictifs seront installés aux domiciles de certains candidats et chefs de village ou de quartier ;
 - 6- Plusieurs bureaux de vote porteront le même nom sur la liste officielle ;
 - 7- Des représentants des candidats de l'opposition seront chassés des bureaux de vote et des centres de dépouillement par des militaires ;
 - 8- Des centres de vote jugés favorables aux candidats de l'opposition seront annulés ;
 - 9- Plusieurs résultats seront falsifiés après le scrutin ;
 - 10- Nombreux seront les votes par dérogation.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, et il ne fait aucun doute aujourd'hui que le terrain était préparé de longue date en vue de ces nombreuses fraudes, avec la complicité active de la CEI et la complaisance coupable de certains représentants de la communauté internationale siégeant au Comité de pilotage de ces élections.

Dès le 25 janvier 2011, deux jours après le scrutin, la mission d'observation de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), dirigée par l'ancien président burundais Pierre Buyoya, réagissait par communiqué : « Le processus électoral a cependant été émaillé de difficultés et dysfonctionnements de tous ordres (...) La mission a ainsi noté que la confection et l'affichage des listes électorales, l'établissement ainsi que la délivrance des cartes d'électeurs ont constitué la source majeure des dysfonctionnements techniques relevés lors du déroulement des scrutins du 23 janvier 2011 ».

Un rapport de la mission d'observation de l'ONG sud-africaine EISA (Electoral Institute for the Sustainability of Democracy in Africa) fut de la même teneur.

Dans les jours suivant le scrutin, de nombreuses voix s'unirent pour condamner son déroulement et rejeter par avance ses résultats : ce fut ainsi le cas, au cours de deux conférences de presse, du CFC puis de trois candidats à l'élection présidentielle, Emile Gros Raymond Nakombo du Rassemblement démocratique centrafricain (RDC), Ange Félix Patassé, indépendant, et Martin Ziguélé, du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC).



République
centrafricaine :
la réélection
de François Bozizé
un déni
démocratique

Cela n'empêcha pas la CEI de proclamer le 1er février les « résultats » de ces élections, donnant François Bozizé vainqueur au premier tour avec 66,06 % des voix, suivi d'Ange Félix Patassé (20 % des voix), Martin Ziguélé (6 %), Emile Gros Raymond Nakombo (4 %) et Jean-Jacques Démafouth (2 %). Pour qui connaît la géographie électorale de la République centrafricaine, ces résultats sont proprement scandaleux.

Dans toutes les circonscriptions électorales, y compris dans celles abritant des rébellions militaires dirigées contre lui et son régime, François Bozizé fut placé en tête avec plus de 50 % d'écart avec son concurrent immédiat. Les autres candidats se sont tous vus attribuer des scores fabriqués de toutes pièces pour faire croire à une absence d'assise populaire de ses adversaires.

Cependant, frauder sans se faire attraper requiert intelligence et savoir-faire. Et la fébrilité des partisans de François Bozizé les a conduits à commettre des impairs très révélateurs.

- Dès le 29 janvier, par communiqué radiodiffusé, le président de la CEI menaçait de poursuite judiciaire tout président de bureau de vote qui remettrait aux représentants de l'opposition les procès-verbaux et les fiches de résultat. Que cache une telle décision qui viole une exigence légale ?
- Comme l'a révélé Radio France Internationale (RFI), le 5 février 2011 : « Sur les 4 618 bureaux de vote installés à travers tout le pays, la Commission électorale indépendante indique dans son tableau récapitulatif avoir compilé les résultats de 3 356 bureaux. 1 262 bureaux de vote n'ont donc pas été comptabilisés, ce qui peut représenter entre 400 000 et 500 000 voix ».

Tous les candidats à l'élection présidentielle (excepté Jean-Jacques Démafouth) déposèrent des recours devant la Cour constitutionnelle ; celle-ci débouta tout simplement l'ensemble des requérants et confirma la réélection de François Bozizé, malgré les appels émanant de l'ONU, de l'UE et de la France pour demander à cette Cour de ne dire que le droit. Nous rappellerons ici les liens de famille entre François Bozizé et le président de la Cour.

Les pays et organisations membres du Comité de pilotage sont alors demeurés sans réaction face à cette situation. Ce silence a été brisé par le Quai d'Orsay qui, par communiqué daté du 16 février 2011, « prend acte des résultats des présidentielles »



République
centrafricaine :
la réélection
de François Bozizé
un déni
démocratique

et « invite l'opposition à accepter ces résultats » et « à porter son message au second tour des législatives ».

De même, la CEI devait proclamer les résultats des législatives, non moins surprenants :

- Sur 800 candidats aux législatives dans tout le pays, 35 ont été élus au premier tour dont 26 du parti au pouvoir, 8 indépendants proches du pouvoir et 1 seul député de l'opposition (MLPC) ;
- Parmi les élus du parti au pouvoir, la majorité est constituée par les membres de la famille Bozizé, dont François Bozizé lui-même, son épouse, ses deux fils, son neveu, sa sœur cadette, son cousin germain, ses cousins et ses ministres ;
- Sur les 329 candidats de l'opposition, y compris les candidats présentés par Ange Félix Patassé, un seul fut élu au premier tour (un candidat du MLPC), et 32 sont en ballottage dont trois seulement favorables ;
- Tous les présidents des partis de l'opposition candidats aux législatives, dont Ange Félix Patassé, ont été battus au premier tour de ces législatives, à l'exception de Martin Ziguélé, en ballottage défavorable.

En réaction, le Collectif des forces du changement, y compris les candidats présentés par Ange Félix Patassé, a décidé de se retirer tout simplement du second tour des législatives et notification de ce retrait a été adressée à la CEI.

République
centrafricaine :
la réélection
de François Bozizé
un déni
démocratique

CONCLUSION

La stratégie de François Bozizé s'articule autour des axes suivants :

- Instrumentaliser la CEI pour « gagner » dès le premier tour des élections truquées de bout en bout, afin d'éviter en cas de second tour une possible coalition de l'opposition ;
- « Attribuer » des scores ridicules à l'opposition démocratique pour la décrédibiliser sur le plan intérieur et extérieur ;
- Avoir la majorité absolue à l'Assemblée nationale, et deux précautions valant mieux qu'une, celle-ci doit être constituée de François Bozizé lui-même, ses deux enfants, son épouse, sa sœur cadette, son neveu, son cousin germain, ses ministres et Premier ministre, pour avoir les coudées franches et atteindre l'objectif ouvertement déclaré : faire sauter le moment venu le verrou constitutionnel de limitation du mandat présidentiel, se représenter pour un troisième mandat en 2016, puis transmettre le pouvoir à un de ses fils.

Il est important de rappeler et souligner ici que le financement de l'organisation des élections – organisation pour le moins contestable – provenait de la communauté internationale, dont 80 % de l'Union européenne.

C'est pour toutes ces raisons que l'opposition a créé le 4 mars 2011 une large coalition politique dénommée « Front pour l'annulation et la reprise des élections de 2011 » (FARE-2011) pour exiger l'annulation et la reprise des élections présidentielle et législatives.

*Responsables fondateurs du FARE-2011:

Christophe Bremaïdou, président de l'ASD (Alliance pour la solidarité et le développement),

Ferdinand Dago, président de l'association politique LONDÖ,

Louis-Pierre Gamba, président du RDC (Rassemblement démocratique centrafricain), président du CFC (Collectif des forces du changement),

Emile Gros Raymond Nakombo, candidat à l'élection présidentielle,

Ange-Félix Patassé, candidat indépendant à l'élection présidentielle, décédé le 5 avril 2011,

Nicolas Tiangaye, président de la CRPS (Convention républicaine pour le progrès social, porte-parole du CFC),

Martin Ziguélé, président du MLPC (Mouvement de libération du peuple centrafricain), candidat à l'élection présidentielle.